

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2017

Convocation : le 10 Février 2017

Présents : Mesdames LE MOULT, PLAGNAT, BERGERON et RISCH
Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, GUERIN, LADREYT, VALLON, MARGIRIER et HURLIN

Excusés : Mesdames CORBIN et VASSEL

La séance est ouverte à 19 heures.

Le procès-verbal du 27 Janvier 2017 est adopté à l'unanimité.



web

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MARGIRIER

Isabelle CORBIN a donné procuration à Gilbert DEJOURS

- **Compétence urbanisme : transfert CCRC :**

Comme convenu avec la CCRC, et afin d'éclairer le débat sur le transfert de la compétence urbanisme Michel BRET (Vice-président à la CCRC en charge de la voirie, de l'urbanisme et de l'habitat) et Christophe VIALATOUX (instructeur au service ADS (Autorisation Droit du Sol à la CCRC)) ont exposé et expliqué les avantages, mais aussi les inconvénients d'un éventuel transfert. Au terme d'une heure d'échanges, le Conseil Municipal par 9 voix CONTRE et 4 voix POUR s'est prononcé contre le transfert

- **PLUI : opposition au transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes Rhône Crussol délibération N° 2 / 2017 :**

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit dans son article 136 que la communauté de communes existante à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi.

Toutefois, les communes pourront s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent ».

Après en avoir débattu le Conseil Municipal de CHAMPIS (POUR : 4 / CONTRE : 9) :

- Considère qu'il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, et selon des formes qui peuvent différer d'une commune à l'autre ;

- Rappelle que la communauté de communes doit s'appréhender comme un espace intelligent de coopération, issu de la volonté des maires ;
- Rappelle qu'il est tout à fait favorable à une réflexion partagée d'aménagement du territoire mais dans le cadre d'une démarche volontaire.
- Réaffirme que la communauté de communes – qui n'est pas une collectivité territoriale au sens de la Constitution – n'est légitime qu'en tant qu'outil au service des communes qui la composent. Le degré d'une coopération intercommunale efficace se réfléchit, se discute, s'adapte au contexte local et ne se décrète pas arbitrairement, pas plus qu'il ne s'impose de façon autoritaire ;

Décide en conséquence d'approuver l'opposition au transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes Rhône Crussol.

POUR : 4

CONTRE : 9

ABSTENTION : 0

- **CCRC : Conseil communautaire / démission du maire / remplacement :**

Par lettre en date du 17 février adressée au Président de la Communauté de communes Rhône Crussol, Gilbert DEJOURS, Maire de Champis, déclare avoir démissionné pour convenances personnelles de ses fonctions.

Conformément à l'article L 2373-11 du Code électoral, c'est le 1^{er} adjoint Denis DUPIN qui est amené à remplacer le maire démissionnaire pour occuper au sein de la CCRC le siège de la commune de Champis.

En cas d'empêchement c'est le 2^{ème} adjoint Alain Ladreyt, suppléant qui représentera la commune.

En accord avec le Président, l'élection à la CCRC pour le poste de vice-président devenu vacant devrait intervenir lors de la séance du conseil communautaire du 6 avril prochain

- **CCRC : modification des statuts en matière de développement économique délibération N° 3 / 2017 :**

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé la compétence « développement économique » des communautés de communes. Désormais, les actions de développement économique, la promotion du tourisme, les grandes orientations relatives à la politique locale du commerce et les zones d'activités relèvent de l'échelon intercommunal.

La communauté de communes Rhône Crussol est par conséquent chargée de l'animation du projet de développement économique du territoire.

Zones d'activités économiques identifiées :

- ❖ Les zones d'activités communautaires avant 2017 :
 - ZA les Vergers-Friche ex Oxadès à Charmes sur Rhône
 - ZA la Chalaye à Alboussière
 - ZA la Plaine à Soyons

- ❖ Les zones d'activités communales transférées au 1 er janvier 2017 :
 - Les zones d'activités communales en cours de commercialisation :
 - ZA les Croisières à Guilhaud-Granges
 - ZA la Maladière à Saint-Péray
 - ZA les Ufernets à Toulaud
 - Les zones d'activités communales terminées :
 - ZA Champ Trentenier à Charmes-sur-Rhône
 - ZA du Turzon à Saint-Georges-les-Bains
 - ZA Pôle 2000 à Saint-Péray

Lors de la séance du conseil communautaire de la CCRC en date du 15 décembre 2016, le Conseil communautaire a délibéré à l'unanimité pour approuver les transferts de compétences liées au développement économique au 01 er janvier et la modification des statuts en conséquence.

Les communes membres doivent se prononcer sur les modifications de ces statuts.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent (POUR : 10 / CONTRE : 3) les modifications de statuts en matière de développement économique.

POUR : 10

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

- **Orientations budgétaires 2017 :**

La commission des finances s'est réunie le 16 février 2017 afin de préparer le budget primitif 2017 qui sera voté lors de la séance du conseil municipal du 24 mars.

Principales orientations :

- Pas de modification des taux d'imposition communaux qui, comparés aux taux des autres communes de la CCRC restent les plus bas

Taxe Habitation :	8.20 %
Taxe Foncière bâtie :	11.88 %
Taxe Foncière Non Bâtie :	50 %
- Remplacement du camion de la commune (première mise en circulation 1997 avec + de 200 000 kms au compteur)
- Point de Vente Collectif du Fringuet – frais d'étude-
- Rénovation de la salle Toinou : les travaux devraient se réaliser en septembre (peinture, ventilation et extension pour un local technique)
- Agrandissement de la MAM : compte tenu des évolutions démographiques sur le

secteur qui enregistrent un tassement du nombre de naissance, les élus qui ont rencontré le 15 février les assistantes maternelles de la MAM et entendu leurs réserves, s'interrogent sur la pertinence de l'extension. La décision sera prise après communication d'éléments chiffrés actualisés par la CAF

- Révision du PLU (la commission urbanisme se réunira le mercredi 8 mars en mairie à 10 heures) afin d'examiner une éventuelle révision du PLU en 2017.
- Voirie communale :
 - La Bâtie : reprise du chemin de la Fontaine, reprofilage de la partie haute de la place, espaces de fleurissement, construction d'une nouvelle fontaine. Financement par l'enveloppe « droit de tirage » de la CCRC. Les riverains seront consultés.
- Voirie départementale : en lien avec la CCRC et le service des routes du Conseil Départemental de l'Ardèche les traversées de la Bâtie et de Garnier pourraient être traitées en 2018 et 2019 (études en cours).
- Points propres de la Bâtie et Garnier : l'installation de 2 bacs semi-enterrés au Fringuet (qui remplacent 15 conteneurs) paraissant donner satisfaction aux usagers, réflexion pour l'installation d'un bac à Garnier et d'un bac à la Bâtie.
- Réseaux électriques : étude en cours par le SDE 07 pour chiffrer le coût de l'enfouissement de la ligne électrique qui traverse l'éco lotissement.

- **Réunion de la commission communale des impôts directs (CCID):**

La CCID se réunira le vendredi 10 mars 2017 à 14h00 en mairie de CHAMPIS sous la présidence de Monsieur le Maire de Champis pour examiner les valeurs locatives et le classement des propriétés bâties.

Les membres de la commission seront convoqués par courrier.

Il est rappelé que les 12 membres de la commission communale des impôts directs ont été désignés par la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche parmi une liste de 24 noms proposés par le Maire de Champis.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
BATHAIL Valérie	BASSET Fabrice
BOUDAY Dominique	DAUPHIN Rolande
COSTE Gilbert	DEAGE Marcel
SAHY Denis	
SERRETTE Bernard	MARGIRIER Daniel
SOTON Jean	PLAGNAT Indiana

- **Etude par la Chambre d'Agriculture pour l'installation d'un Point de Vente Collectif au Fringuet (PVC):**

Une présentation du contenu de l'étude par Mme LATRE de la Chambre d'Agriculture a été effectuée le 14 février à l'ensemble des maires de la CCRC. Le portage du projet (communal ou intercommunal) sera arbitré en réunion de bureau CCRC le 28 février.

- **Résultats provisoires recensement de la population :**

385 habitations dont :

258 résidences principales
109 résidences secondaires
18 logements vacants

Personnes recensées : 611 en 2017 (589 en 2012). Ce chiffre sera pondéré à la hausse par l'INSEE après prise en compte des personnes occupant les résidences secondaires.

A souligner le taux de réponses par Internet (55 %) bien supérieur au taux national (40 %)

Un grand merci à tous les Champinois et Champinoises pour leur contribution ainsi qu'à Denis Chevillon notre agent recenseur.

- **City stade :**

Dans le cadre d'une action en direction des « ados » de Champis et d'Alboussière, pourrait être réalisé, sur un terrain d'Alboussière situé en face de l'EPHAD du Grand Pré, un City Stade pouvant aussi être utilisé pour les activités sportives de l'école.

Accord unanime de principe du conseil municipal pour participer à la conception et au financement de ce projet.

- **Elections 2017 / cartes électorales :**

De nouvelles cartes électorales sont en cours d'impression, elles seront distribuées au plus tard 3 jours avant le premier tour des présidentielles soit jusqu'au 20 avril.

Les anciennes cartes ne devront plus être utilisées.



- **Réforme des modalités de demande et de délivrance des cartes nationales d'identité :**

Dans la continuité de la réforme de 2014 modifiant les modalités d'instruction des demandes de passeport biométrique, le Ministère de l'Intérieur a engagé, dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération, une réforme des procédures afférentes aux demandes de Carte Nationale d'Identité.

Prochainement, seules les mairies-stations équipées d'un dispositif de recueil auront la capacité d'instruire les demandes de CNI et passeports.



Sur le périmètre de la CCRC 2 communes sont équipées : Guilhaud-Granges et Alboussière.

Le Sous-préfet organise une réunion d'information le 7 mars pour préciser les mesures transitoires qui seront appliquées dans les mairies non équipées.

- **1 ère campagne d'épargne participative pour le financement du parc éolien Saint-Georges-les Bains**

CONDITIONS FINANCIÈRES DE LA COLLECTE

- Objectif de la collecte : **200 000 €**
- Seuil de réussite de la collecte : 100 000 €
- Taux : 5 % (annuel, brut, fixe)
- Durée : 3 ans
- Intérêts : trimestriels
- Remboursement du capital : à l'échéance du prêt
- Souscription minimale par épargnant : 10 €
- Souscription maximale par épargnant : 10 000 €*
 - 1^{er} cercle : riverains**
 - 2^e cercle : riverains et salariés de CNR
 - 3^e cercle : toute personne physique et morale dont la résidence/siège sociale se trouve en France



*Montant limité à 1 000 € pour les salariés de CNR lors de la 2^e phase de la collecte.

**Dont la résidence principale ou secondaire est située dans le territoire de la Communauté de Communes Rhône Crussol (13 communes).

CNR

Prochaine séance du conseil municipal :
Le vendredi 24 mars 2017 à 20 heures salle du conseil à Champis

La séance est levée à 23 h 15

Le Secrétaire de Séance
Monsieur Daniel MARGIRIER

Les Membres du Conseil Municipal